

Compte-rendu : délibération du conseil du 17 juin 2009

Présents : M Fostier, maire, M Portal, premier adjoint, Madame Defay, Madame Hazebaërt, M Olivain, Madame Rossiter, M Servant

Absents excusés : M Bouche (pouvoir donné à M Portal), M Héno, (pouvoir donné à M Olivain)

Absent : M Chicoutel, M Rolland

Le Personnel non-titulaire

M le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à embaucher le personnel de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Assainissement

Une réflexion concernant l'orientation en matière d'assainissement

M le Maire demande au Conseil Municipal une réflexion à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à M le Maire de prendre contact avec le STA pour venir voir le schéma d'assainissement sur le terrain et pour donner des indications pour un schéma général de projet.

La station d'épuration à Villeneuve d'Allier

M Olivain informe le Conseil Municipal de la situation problématique de la station d'épuration à Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à M le Maire d'interroger M le Maire de Villeneuve d'Allier à ce sujet.

L'Ecole

La cantine scolaire

M le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de M Pierre Héno concernant la cantine scolaire, en particulier sur l'opportunité de reprendre la confection du repas, afin de réduire les dépenses en la matière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui permettre de persévérer les démarches avec la commune de Villeneuve, pour aboutir à une solution équitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Litige

Le litige Coget / Campart

M le Maire informe le Conseil Municipal que M Plutino, secrétaire à la Sous Préfecture, lui demande d'interroger M Coget quant à ses intentions dans l'affaire Coget/Campart et sa demande d'achat de terrain, afin qu'il puisse déclencher une consultation auprès des habitants de la section de Channat.

M le Maire informe le Conseil Municipal

qu'un litige privé est à prévoir à Tapon concernant un mur qui se décolle d'un mur mal entretenu, qu'une partie de ce mur s'écroule sur le Domaine public, et qu'un arrêté de péril est à envisager.

Bâtiment Communal

Local communal à Tapon

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a entrepris les démarches nécessaires auprès des domaines pour l'évaluation du local communal à Tapon que M et Mme Vignerresse, locataires actuels, souhaiteraient acheter pour la somme d 67 000,00 €. La valeur a été estimée à 75 000,00 €.

M le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à négocier avec M et Mme Vignerresse en vue d'une vente au plus cher possible. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délégué

Madame Hazebaërt informe le Conseil Municipal qu'elle est délégué départemental de la Fondation du Patrimoine pour Brioude – Langeac.

ZPPAUP

M le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion du 16 juin concernant le projet ZPPAUP qui a eu lieu à la Mairie de Villeneuve d'Allier avec l'architecte M Gourdon. La présentation de l'étude au Conseil Municipal devrait se faire début automne.